République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 5 Avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Frédérique BARNOUD - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Fabien CAFFIER - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Virginie BLUM

Etaient absents : Valérie DEJOUR (pouvoir à Fanny CHABRAN) - Olivier AIGLON (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Pierre DURAND (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Guy LHOPITAL (pouvoir à Frédérique BARNOUD)

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

D/2024-034
Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif de la commune 2023

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2023 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement). Elle donne des précisions concernant les comptes qui présentent une différence notable entre le BP et le CA et détaille les dépenses réalisées en investissement. Elle répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jocelyne DAVIRON RADIX, doyenne, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Agnès NELIAS.

- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnateur pour l'année 2023, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2023,
- Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion établi par le receveur municipal pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés,
PROPOSE ET FIXE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2023	Titres émis en 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 298 791.24 €	890 206.90 €	1 023 170.14 €	Excédent 132 963.24 €	Excédent 431 754.48 €
Section d'investissement	Déficit 146 132.04 €	286 730.52 €	349 120.15 €	Excédent 62 389.63 €	Déficit 83 742.41 €
Totaux				Excédent 195 352.87 €	Excédent 348 012.07 €

APPROUVE le Compte Administratif 2023 tel que dressé par Madame la Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 19 AVR. 2024
Publication ou notification du : 19 AVR. 2024
Publication site internet le : 19 AVR. 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 12/04/2024